



# BRUN CONSEIL

Commissariat aux comptes Expertise comptable

## FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS MARINS

24, Quai de Rive Neuve  
13284 MARSEILLE CEDEX 07

### Rapport sur les Comptes Annuels et Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes Exercice clos le 31/08/2019

# FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS MARINS

24, Quai de Rive Neuve

13284 MARSEILLE CEDEX 07

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2019

\*\*\*\*\*

Aux Membres,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « FFESSM » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier Général et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.





Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan le 06 mars 2020

**Pour la société SARL JC BRUN CONSEIL**

Commissaire aux comptes



**Jean-Christophe BRUN**

Commissaire aux Comptes



**BRUN CONSEIL**

Commissariat aux comptes Expertise comptable

## BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

SARL JC BRUN CONSEIL  
EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
940, Avenue Eole - Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN  
Tél : 04 48 97 11 66

ACTIF	Valeurs nettes au 31/08/19	Valeurs nettes au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	799 471	148 772	650 699	437
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	277 911	277 911		
Constructions	1 169 271	1 166 299	2 972	
Installations tech., matériel et outillages indus.	34 256	22 646	11 611	51
Autres immobilisations corporelles	660 761	552 719	108 042	20
Immobilisations corporelles en cours		147 760	-147 760	-100
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	962	962		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	914	914		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 943 548</b>	<b>2 317 984</b>	<b>625 563</b>	<b>27</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)	79 587	108 475	-28 888	-27
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	250 812	200 058	50 754	25
Avances et acomptes versés sur commandes	45 985	30 289	15 696	52
<b>Créances (3)</b>				
Clients (3)	722 462	1 578 329	-855 867	-54
Clients douteux, litigieux (3)	23 753	8 161	15 591	191
Provisions pour dépréciations des clients	-10 625	-6 732	-3 893	-58
Clients Factures à établir (3)	26 874	5 000	21 874	437
Personnel et comptes rattachés (3)	6 512	3 143	3 369	107
Créances fiscales et sociales (3)	18 524	5 751	12 773	222
Autres créances (3)	45 325	29 188	16 138	55
Débiteurs divers (3)	8 677	17 505	-8 827	-50
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres	1 255 535	1 250 452	5 083	
<b>Instruments de trésorerie</b>				
Disponibilités	646 511	1 750 329	-1 103 818	-63
Charges constatées d'avance (3)	92 148	386 938	-294 790	-76
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 212 082</b>	<b>5 366 886</b>	<b>-2 154 805</b>	<b>-40</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Écarts de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>6 155 630</b>	<b>7 684 871</b>	<b>-1 529 241</b>	<b>-20</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

**BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE**

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

SARL JC BRUN CONSEIL  
 EXPERT-COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 940, Avenue Ecole - Tecnosud 2  
 66100 PERRIGNAN  
 Tél : 04 48 07 11 66

ACTIF	Valeurs nettes au 31/08/19	Valeurs nettes au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE**

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

SARL JC BRUN CONSEIL  
 EXPERT-COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 940, Avenue Eole - Technosud 2  
 66100 PERPIGNAN  
 Tél : 04 48 07 11 66

PASSIF	Valeurs au 31/08/19	Valeurs au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital ( dont versé : 0 )				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 967 742	4 001 539	-33 797	-1
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-530 924	-33 797	-497 127	
SITUATION NETTE	3 436 819	3 967 743	-530 924	-13
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 436 819</b>	<b>3 967 742</b>	<b>-530 924</b>	<b>-13</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (I) Bis</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	6 877		6 877	
Provisions pour charges	280 459	274 877	5 582	2
<b>TOTAL (II)</b>	<b>287 336</b>	<b>274 877</b>	<b>12 459</b>	<b>5</b>
<b>DETTES (I)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	120 000		120 000	
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acptes recus sur commandes en cours	27 056		27 056	
Fournisseurs	440 913	329 981	110 932	34
Fournisseurs, factures non parvenues	122 422	43 789	78 632	180
Dettes fiscales et sociales	306 492	353 063	-46 571	-13
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	64 984	183 591	-118 607	-65
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 349 609	2 531 827	-1 182 218	-47
<b>TOTAL (III)</b>	<b>2 431 475</b>	<b>3 442 252</b>	<b>-1 010 777</b>	<b>-29</b>
Ecarts de conversion passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>6 155 630</b>	<b>7 684 871</b>	<b>-1 529 241</b>	<b>-20</b>
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	2 404 419	3 442 252		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit, de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

## COMPTES DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

SARL JC BRUN CONSEIL  
EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
940, Avenue Eole - Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN  
Tél : 04 48 07 11 66

	Du 01/01/19 Au 31/08/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>	635 196	869 774	-234 578	-27
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	2 425 055	3 569 760	-1 144 704	-32
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3 060 252</b>	<b>4 439 534</b>	<b>-1 379 282</b>	<b>-31</b>
Production stockée	-37 271	4 793	-42 064	-878
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	166 328	245 669	-79 341	-32
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	563 814	748 804	-184 990	-25
Autres produits	49	416	-367	-88
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>3 753 172</b>	<b>5 439 216</b>	<b>-1 686 044</b>	<b>-31</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises	180 278	282 849	-102 571	-36
Variation de stocks	80 601	-18 584	99 185	534
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 360 594	3 004 521	-643 927	-21
Impôts, taxes et versements assimilés	65 894	99 665	-33 771	-34
Salaires et traitements	784 830	995 217	-210 386	-21
Charges sociales	336 560	445 040	-108 480	-24
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	201 552	232 121	-30 569	-13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	95 930	229 234	-133 303	-58
Dotations aux provisions	12 459	22 441	-9 982	-44
Autres charges	137 247	166 990	-29 743	-18
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>4 255 945</b>	<b>5 459 494</b>	<b>-1 203 549</b>	<b>-22</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-502 773</b>	<b>-20 278</b>	<b>-482 495</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
	2 734	7 542		
	17 304	27 833		

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



**COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE**

Du 01/01/2019 au 31/08/2019

SARL JC BRUN CONSEIL  
 EXPERT-COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 940, Avenue Eole - Tecnosud 2  
 66100 PERPIGNAN  
 Tél : 04 48 07 11 66

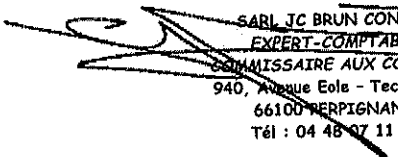
	Du 01/01/19 Au 31/08/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 193	27 854	-22 661	-81
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change		2	-2	-100
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS ( V )</b>	<b>5 193</b>	<b>27 856</b>	<b>-22 663</b>	<b>-81</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		512	-503	-98
Différences négatives de change	10		-1 616	-100
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement		1 616		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES ( VI )</b>	<b>10</b>	<b>2 128</b>	<b>-2 119</b>	<b>-100</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>5 183</b>	<b>25 728</b>	<b>-20 545</b>	<b>-80</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-497 590</b>	<b>5 449</b>	<b>-503 040</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	2 734	9 064	-6 331	-70
Sur opérations en capital	65		65	
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ( VII )</b>	<b>2 799</b>	<b>9 064</b>	<b>-6 266</b>	<b>-69</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	20 459	48 310	-27 852	-58
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions	15 673		15 673	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>36 132</b>	<b>48 310</b>	<b>-12 178</b>	<b>-25</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-33 333</b>	<b>-39 246</b>	<b>5 913</b>	<b>15</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>3 761 163</b>	<b>5 476 136</b>	<b>-1 714 973</b>	<b>-31</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>4 292 087</b>	<b>5 509 933</b>	<b>-1 217 846</b>	<b>-22</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-530 924</b>	<b>-33 797</b>	<b>-497 127</b>	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

FFESSM

## ANNEXE

  
SARL JC BRUN CONSEIL  
EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
940, Avenue Eole - Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN  
Tél : 04 48 07 11 66

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

### 1. Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est 7.684.871 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice comptable de -33.797 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établies le 20 février 2019 par les dirigeants.

## 2. Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- des logiciels amortis sur une durée de 1 an,
- des frais de conception de la charte graphique amortis sur 3 ans,
- des frais de conception de licences en ligne amortis sur 4 ans.

Sur option, les coûts de développement de projets sont constatés en charges.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés selon les mêmes règles que les immobilisations corporelles.

### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'entrée (prix d'achat majoré des coûts directement engagés pour la mise en état d'utilisation du bien) ou à leur coût de production.

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Sur option, les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations, mais portés en charge.

Le coût d'acquisition comprend outre le prix d'achat, les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises, rabais et escomptes de règlement.

Sur option, les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes) sont comptabilisés en charge.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle ayant une durée réelle d'utilisation différente de celle de cette immobilisation et devant être remplacés au cours de la durée réelle d'utilisation de cette immobilisation constituent des composants devant être comptabilisés comme des actifs séparés.

Le coût des composants est porté à l'actif du bilan, comme l'acquisition d'un actif séparé, à l'origine et lors des remplacements.

Les seuls actifs décomposables identifiés concernent les constructions, en l'occurrence les bureaux du siège social et le local d'entreposage.



## Règles et méthodes comptables (suite)

Les durées d'amortissement des immobilisations décomposables sont les suivantes :

▪ Terrains	0 an
▪ Structure	40 à 50 ans
▪ Toiture	40 ans
▪ Ravalement	20 ans
▪ Menuiseries extérieures	20 ans
▪ Electricité, câblage	15 ans
▪ Chauffage, climatisation	15 ans
▪ Plomberie, sanitaires	15 ans
▪ Peintures, tapisseries	10 ans
▪ Sols	15 ans

Les amortissements des autres immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

### c) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Sur option, les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

**d) Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré, premier sorti" (hors charges de sous-activité).

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur probable de réalisation, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé pour les marchandises.

Sur option, les frais financiers éventuellement liés aux acquisitions ou productions de stocks sont portés en charge.

Le stock ancien Beach Wing a été comptabilisé mais ce stock a été déprécié à 100 %.

Ce stock va être distribué et n'a pas de valeur à la clôture de l'exercice.

**e) Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**f) Dettes**

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

## Règles et méthodes comptables (suite)

### g) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la règle du premier entré – premier sorti.

Elles s'élevaient au 31/12/2018 à 1.228.765 €.

Les acquisitions de l'exercice furent de 580.290 €, et les cessions de 827.498 €.

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

### h) Transferts de charges

Ces comptes sont utilisés afin de comptabiliser les transferts entre comptes de charges ainsi que les remboursements de charges d'exploitation.

Les transferts de charges au nom des commissions servent à comptabiliser les participations des stagiaires à nos activités pour 264.809 €.

### i) Informations diverses

La fabrication des cartes de licences plastifiées a été prise en charge par notre assureur pour 11.746 €.

### j) Provisions (anciennement dénommées "pour risques et charges")

Il est tenu compte des risques et pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes. Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

**k) Indemnités de départ en retraite**

La FFESSM n'a pas signé d'accord particulier. Elle constate ses engagements de retraite sous forme de provisions dont le montant s'élève à 274.877 € au 31 décembre 2018 charges sociales incluses.

**l) Charges à payer**

Il s'agit de passifs certains dont il est parfois nécessaire d'estimer le montant ou l'échéance avec une incertitude moindre que pour les provisions pour risques et charges.

**m) Passifs éventuels**

Ils ne sont pas comptabilisés au bilan, mais sont mentionnés dans l'annexe.

Un passif éventuel est :

- Soit une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.
- Soit une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.



**n) Produits et charges**

La validité des licences fédérales porte sur une période de quinze mois du 15 septembre N au 31 décembre N+1 mais leur prise en compte en produits s'effectue sur une période de douze mois du 1<sup>er</sup> janvier N+1 au 31 décembre N+1 (correspondant à leur millésime).

Les licences encaissées du 15 septembre N au 31 décembre N sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Les primes d'assurances relatives à ces licences portent sur la période du 15 septembre N au 30 septembre N+1, mais, selon l'usage, c'est l'ensemble du millésime qui est assuré.

Par symétrie avec la période retenue pour les produits, les primes d'assurances comptabilisées du 15 septembre N au 31 décembre N sont donc comptabilisées en charges constatées d'avance.

La revue Subaqua fournit à la Fédération des exemplaires gratuits destinés principalement à l'information des clubs et fournit également des pages gratuites à la Fédération destinées à l'information des lecteurs. Hormis l'incidence de la tva, ces opérations sont comptabilisées symétriquement comme charges de la Fédération et comme produits de la revue Subaqua.

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

## 3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

*Actif immobilisé**Immobilisations brutes = 4.782.107 €*

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 070 242	127 213	298 890	898 565
Immobilisations corporelles	3 400 653	571 054	90 041	3 881 665
Immobilisations financières	1 877	0	0	1 877
<b>TOTAL</b>	<b>4 472 771</b>	<b>698 267</b>	<b>388 931</b>	<b>4 782 107</b>

*Amortissements et provisions d'actif = 2.464.126 €*

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	970 925	77 757	298 890	749 793
Immobilisations corporelles	1 650 012	154 363	90 041	1 714 334
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
Provisions Immob corporelles	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>2 620 937</b>	<b>232 121</b>	<b>388 931</b>	<b>2 464 126</b>

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

*Détail des immobilisations et amortissements en fin de période*

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Autres immob. incorp.	852 348	704 258	148 090	1 à 4 ans
Autres immob incorp revue	45 377	45 377	0	1 à 4 ans
Autres immob incorp commissions	840	159	681	1 à 4 ans
Terrain	277 911	0	277 911	0 an
Structure	1 186 724	216 368	970 357	40 à 50 ans
Toiture	39 637	33 771	5 866	40 ans
Ravalement	26 772	25 454	1 318	20 ans
Menuiseries extérieures	54 233	14 607	39 625	20 ans
Garages	40 171	39 436	734	20 ans
Chauffage, climatisation	48 157	20 968	27 188	15 ans
Plomberie, sanitaire	39 714	4 411	35 303	15 ans
Peinture, tapisseries	80 397	21 507	58 890	10 ans
Sols	44 968	17 951	27 016	15 ans
Matériel – outillage	196 582	175 120	21 462	4 à 10 ans
Matériel-outillage commissions	1 212	28	1 184	5 ans
Matériel outillage revue	6 727	6 727	0	4 à 10 ans
Aménagement bureau	709 781	458 560	251 221	10 ans
Aménagement bureau revue	22 371	21 224	1 147	10 ans
Aménagement salle	198 733	6 816	191 917	3 à 10 ans
Matériel de transport	86 562	86 562	0	4 à 10 ans
Matériel info-mob mat bureau	626 407	523 117	103 290	3 à 10 ans
Matériel info bureau commissions	2 447	657	1 790	3 ans
Mat info & mat bureau revue	44 398	41 048	3 351	3 à 10 ans
<b>TOTAL</b>	<b>4 632 470</b>	<b>2 464 128</b>	<b>2 168 342</b>	

FFESSM

## ANNEXE

~~SARL JC BRUN CONSEIL  
EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
940, Avenue Eole - Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN  
Tél : 04 48 07 11 66~~

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

*Etat des créances = 5.599.947 €*

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	914		914
Actif circulant & charges d'avance	5 599 033	5 599 033	
<b>TOTAL</b>	<b>5 599 947</b>	<b>5 599 033</b>	<b>914</b>

*Produits à recevoir par postes du bilan 44.192 €*

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	5 000
Autres créances	17 505
Disponibilités	21 687
<b>TOTAL</b>	<b>44 192</b>



Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

## 4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 274.877 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour litiges	0	0	0	0	0
Provisions pour indemnités	252 436	22 441	0	0	274 877
<b>TOTAL</b>	<b>252 436</b>	<b>22 441</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>274 877</b>

Etat des dettes = 3.442.252 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	0			
Dettes financières diverses	0			
Fournisseurs	373 770	373 770		
Dettes fiscales & sociales	353 063	353 063		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	183 591	183 591		
Produits constatés d'avance	2 531 827	2 531 827		
<b>TOTAL</b>	<b>3 442 252</b>	<b>3 442 252</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Charges à payer par postes du bilan = 442.260 €

Charges à payer	Montant
Emp & dettes établ de crédit	
Emp & dettes financières div	
Fournisseurs	43 789
Dettes fiscales & sociales	221 304
Autres dettes	177 167
<b>TOTAL</b>	<b>442 260</b>

FFESSM

## ANNEXE

~~SARL JC BRUN CONSEIL  
EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
940, Avenue Eole - Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN  
Tél : 04 48 07 11 66~~

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 4.439.534 €

- Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	869 774	19,59%
Prestations de services	5 324 877	119,94%
Produits des activités annexes	285 596	6,43%
Rabais, remises & ristournes accord	-2 040 713	-45,97%
<b>TOTAL</b>	<b>4 439 534</b>	<b>100,00%</b>

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

*Produits et charges exceptionnels*

<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>9 064</b>
<b>Produits exceptionnels sur opération de gestion</b>	<b>9 064</b>
Produits exceptionnels divers	1 522
Produits sur exercices antérieurs	7 542
Produits sur exercices antérieurs commissions	0
<b>Produits exceptionnels sur opération en capital</b>	<b>0</b>
Divers	0
Divers commissions	0
<b>Reprise sur provision dépréciations</b>	<b>0</b>
Reprise sur provision dépréciation immobilisations	0

<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>48 310</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>	<b>48 310</b>
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	19 326
<i>Amendes et pénalités</i>	865
<i>Dons et libéralités</i>	286
<i>Autres opérations exceptionnelles</i>	0
<i>Charges sur exercices antérieurs</i>	21 834
<i>Charges sur exercices antérieurs commissions</i>	5 999
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>0</b>
<i>Dotations provisions litiges</i>	0

FFESSM

## ANNEXE

~~SARL JC BRUN CONSEIL  
EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
940, Avenue Eole - Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN  
Tél : 04 48 07 11 66~~

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

*Honoraires Commissaire aux Comptes = 18.052 €*

Le montant des honoraires Commissaire aux Comptes facturés au titre du contrôle légal figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 18.052 €.



FFESSM

## ANNEXE

~~SARL JC BRUN CONSEIL  
EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
940, Avenue Ecole - Tecnosud 2  
66100 PERPIGNAN  
Tél : 04 48 07 11 66~~

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

### 6. AUTRES INFORMATIONS

*Effectif moyen*

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	6	
Agents de maîtrise & techniciens	5	
Employés	13	2
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>2</b>

## 7. DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Produits à recevoir = 44.192 €*

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Factures à établir ( 41810000 )	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Recettes à encaisser ( 468700000 )	17 505
<b>TOTAL</b>	<b>17 505</b>

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Produits axa à recevoir ( 508820000 )	21 687
<b>TOTAL</b>	<b>21 687</b>

*Charges constatées d'avance = 386.938 €*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance( 486000000 )	372 901
Charges constat. d'avance revue( 486010000 )	
Charges constat. d'avance( 486020000 )	14 037
<b>TOTAL</b>	<b>386 938</b>

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

Charges à payer = 442.260 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues( 408100000 )	43 789
<b>TOTAL</b>	<b>43 789</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Congés payés dûs personnel( 428200000 )	54 158
Congés payés dûs pers revue ( 428210000 )	19 877
Primes rtt & récup. à payer( 428600000 )	17 701
Primes rtt & récup. à payer revue( 428610000 )	38 995
Charges sociales/congés payés( 438600000 )	28 557
Charges sles/congés pay revue( 438610000 )	9 184
Charges sociales/primes rtt & récup( 438620000 )	9 334
Chges soc./primes rtt & récup/revue( 438621000 )	18 017
Autres Charges sociales à payer (43865000)	825
Etats/charges à payer( 448600000 )	24 656
<b>TOTAL</b>	<b>221 304</b>

Autres dettes	Montant
Charges à payer diverses( 468600000 )	177 167
<b>TOTAL</b>	<b>177 167</b>

FFESSM

**ANNEXE**

~~SARL JC BRUN CONSEIL  
EXPERT-COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
940, Avenue Eole - Technosud 2  
66100 PERPIGNAN  
Tél : 04 48 07 11 66~~

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

*Produits constatés d'avance = 2.531.827 €*

Produits constatés d'avance	Montant
Factures diverses(487000000)	32 005
Revue rég & restant à livrer ( 487100000 )	108 762
Affiliations enc d'avance ( 487200000 )	1 440
Affiliations enc avce commerciaux( 487210000 )	26 496
Licences comptabilisées d'avance( 487300000 )	2 363 124
<b>TOTAL</b>	<b>2 531 827</b>